

# REGLEMENT EPS

## I) Tenue vestimentaire – Bijoux

- Il est demandé à chaque élève de se présenter en cours d'EPS muni d'un T-shirt, d'un short (pantalons de jogging autorisés), d'une paire de chaussures ADAPTEES et SPECIFIQUES au cours d'EPS. Une paire de chaussettes propre est conseillée.
- Les cheveux longs devront être attachés et les lacets serrés.
- Les tenues devront être confortables et non provocatrices.
- Le port de bijoux est interdit (raisons de sécurité) lors des cours d'EPS. De plus, l'équipe enseignante et l'établissement déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- L'oubli de la tenue d'EPS entraînera le retrait de points sur la carte à points (Non respect des consignes)

## II) Dispenses et inaptitudes

- L'inaptitude (au-delà d'un jour) : est prononcée par le corps médical. Elle peut être partielle ou totale, temporaire ou permanente. Elle est soumise à la production d'un certificat médical.
- Tout élève déclaré inapte devra rester en cours d'EPS et pourra assumer divers rôles sociaux pendant le cours.
- La dispense (cf p47 du carnet de correspondance) : elle est occasionnelle et consiste à exonérer l'élève de suivre le cours d'EPS. Seul l'enseignant et le chef d'établissement en ont la possibilité. Cela ne se fera que si aucune adaptation n'est possible. **Les élèves ayant une demande dispense exceptionnelle doivent être présent en cours avec leur tenue d'EPS.**
- Aucun rendez-vous médical ne doit être pris durant les cours d'EPS.
- Toute absence ou non présentation de certificat médical lors d'une évaluation entraînera l'attribution d'un 0 à la partie de la note correspondant à la performance.

## III) Respect des installations, du matériel et des règles de sécurité.

- Tout matériel ou installation dégradée volontairement ou par négligence par un élève sera facturé aux parents ou responsables légaux.
- Les règles de sécurité énoncées et expliquées par l'enseignant devront être respectées scrupuleusement durant les cours d'EPS.
- Règles de sécurité liées aux déplacements doivent être impérativement respectées

## IV) Travail et attitude attendus

- En cours d'EPS, chaque élève aura à acquérir un certain nombre de connaissances et compétences (selon un programme national de la discipline) à travers la pratique d'activités physiques et sportives. Ceci signifie que chaque élève devra participer activement aux situations mises en place par l'enseignant. Cet enseignement se terminera par une évaluation notée.
- L'attitude attendue durant les cours d'EPS est la même que celle attendue dans les autres cours ; à savoir, écoute, attention, implication, application, respect des autres et de l'enseignant.

## V) Règles de sécurité durant les déplacements

- Circuler par deux dans le calme et le silence, ne pas se bousculer ; être à l'écoute de l'enseignant
- Attendre le signal de l'enseignant avant de traverser au passage piéton
- Signaler tout éventuel problème

**Signature de l'élève :**

**Signature des parents :**